



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 7 décembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENTS : CHAPUT Clément, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Kevin VERDUZIER

DELIBÉRATION N°173

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 SUR LE BUDGET COMMUNE

Par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'approuver la décision modificative suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 SUR LE BUDGET COMMUNE

Cette décision modificative a pour but de transférer en investissement la construction d'un cabanon à l'école Anne Frank fait par les services municipaux dont les dépenses ont été réalisées en fonctionnement.

INVESTISSEMENT :**Dépenses****Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections - fonction 0**

Article 21312 Bâtiments scolaires + 3 179,66€

Opération 0044 – Travaux bâtiments communaux - fonction 0

Article 2313 Constructions - 3 179,66€

FONCTIONNEMENT**Dépenses****Chapitre 011 – Charges à caractère général – fonction 0**

Article 60632 Fournitures de petits équipements + 1 742,16€

Chapitre 012 – Charges de personnel – fonction 0

Article 64111 Rémunération principale + 1 437,50€

Recettes**Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections - fonction 0**

Article 722 Immobilisations corporelles + 3 179,66€

—

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget commune ;-**charge M** le Maire de son exécution.**VOTE****UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

